

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	032	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.1.6	Décisions budgétaires Tarifs des services publics

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

24

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Grille des tarifs 2023 - Proposition de modification de la redevance du domaine public au titre des terrasses, appliquée aux commerçants sédentaires des métiers de bouche

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

Par délibération en date du 28 novembre 2022, le conseil municipal a décidé d'approuver la grille des tarifs au titre de 2023.

Or, après avoir reçu les responsables de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Gers (UMIH 32) et après avoir entendu leurs arguments, en particulier l'augmentation des tarifs de l'électricité, Madame l'Adjointe au Maire propose à l'assemblée de modifier ces tarifs.

En effet, elle rappelle que lors de cette séance, le conseil municipal avait décidé d'augmenter les tarifs (inchangés depuis 2011) comme suit :

- 0,50 € par m² / jour, pour les terrasses situées :
 - rue Nationale,
 - Promenade du Bastion,
 - et rue Alsace Lorraine

- 0,15 € par m² / jour, pour les terrasses situées :
 - hors rue Nationale,
 - hors promenade du Bastion,
 - hors rue Alsace Lorraine

Aussi, afin d'aider ces commerçants à supporter le contexte économique actuel, elle propose :

- d'étaler sur 3 ans, l'augmentation initiale (+ 0,13 €) de la redevance d'occupation du domaine public, et rendre ce tarif applicable uniquement rue Nationale,
- et de maintenir le tarif antérieur de 0,10 € par m² / jour, applicable dans le reste de la commune.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier la grille des tarifs à la rubrique « commerçants sédentaires » - terrasses, à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

COMMERCANTS SEDENTAIRES par jour	2022	augmentation sur 3 ans		
		2023	2024	2025
Terrasses situées rue Nationale : Métier de bouche (cafés, restaurants)	0,37 par m ² / jour	0,41 par m ² / jour	0,45 par m ² / jour	0,50 par m ² / jour
Terrasses situées hors rue Nationale - dans le reste de la commune : Métier de bouche (cafés, restaurants)	0,10 par m ² / jour	0,10 par m ² / jour		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 3 A.Y.R. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 3 A.Y.R. 2023